

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
16 juin 2022	7	0	1	3	0

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°8 : Convention pour le transfert d'abonnés à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

Le Comité Syndical,

VU la lettre de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz du 19 novembre 2021,

VU le projet de convention pour le transfert d'abonnés du SERM à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz,

CONSIDERANT la légitimité de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz à raccorder les abonnés au service public d'eau potable situés sur son territoire officiel de desserte,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention pour le transfert d'abonnés du SERM à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, joint,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention pour le transfert d'abonnés du SERM à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et ses annexes,
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

Le Président du SERM



Julien VICK